



Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable

Document final

Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable

Document final



Union africaine



Banque africaine de
développement

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable*, Document final, de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2013
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage: octobre 2013

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Table des matières

I. Contexte et introduction	1
Consultations africaines sur les objectifs de développement durable.....	1
Consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015	1
Sixième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de la Commission de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique	2
Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable et son Document final	2
II. Préambule	3
III. Vision et aspirations de l'Afrique s'agissant des objectifs de développement durable	4
IV. Principaux principes et critères pour l'élaboration des objectifs de développement durable	5
V. Principales priorités de l'Afrique en matière de développement durable	6
Développement économique	6
Développement social	7
Environnement et ressources naturelles	8
Institutions et gouvernance	8
Moyens de mise en œuvre	9
Promouvoir une approche intégrée en matière de développement durable.....	9
VI. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable	9
VII. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable	11
VIII. Suivre et évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable	14

IX. Renforcer la convergence entre le programme de développement pour l'après-2015 et les processus relatifs aux objectifs de développement durable	15
X. S'assurer que les priorités de l'Afrique soient exposées et négociées efficacement au niveau mondial	16
XI. Motion de remerciements.....	16

I. Contexte et introduction

1. Le présent document a pour objet de soumettre, à titre de contribution technique, les recommandations sur les objectifs de développement durable à l'examen au Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.

2. L'élaboration d'objectifs de développement durable figurait parmi les principaux engagements convenus à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012. La Conférence a prié le Secrétaire général de faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies contribue à cette initiative. Elle a également prié les organes compétents de l'ONU d'aider, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les commissions économiques régionales (CER) à rassembler et compiler des données nationales afin de soutenir cette initiative mondiale. En outre, elle a exprimé sa détermination à mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale, devant être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. En ce sens, un groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale, coprésidé par le Kenya et la Hongrie et composé de 30 représentants désignés par les États membres des cinq groupes régionaux des Nations Unies, a été créé le 22 janvier 2013 en application de la décision 67/555 (A/67/L.48/Rev.1).

Consultations africaines sur les objectifs de développement durable

3. Comme suite à la Conférence Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales, a organisé en novembre 2012, à Addis-Abeba, la Réunion régionale d'application de l'Afrique afin d'examiner les principales conclusions qui en sont ressorties et leurs implications pour le continent. Cette réunion multipartite, qui a rassemblé des acteurs intéressés par les aspects économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance du développement durable, a donné lieu à l'adoption d'un document final traitant des processus de suivi après Rio+20, y compris la vingtième session de la Commission du développement durable de l'ONU. Les parties présentes ont réaffirmé les principes qui régissent les objectifs de développement durable et recensé les grands domaines prioritaires sur lesquels ils devraient porter. À cet égard, elles se sont accordées sur la nécessité de disposer d'un mécanisme de consultation efficace, participatif et représentatif pour étoffer les buts, les cibles et les indicateurs appelés à sous-tendre les objectifs en question. Elles ont en outre estimé que ces buts, cibles et indicateurs devraient être étayés entre autres par les résultats des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015.

Consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015

4. La Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement des consultations sous-régionales et régionales sur le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique. Ces consultations ont eu lieu comme suit: Accra en novembre 2011, Mombasa en octobre 2012, Dakar en décembre 2012 et Hammamet en mars 2013. La consultation régionale de Hammamet a eu pour objet de déterminer les priorités de l'Afrique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, d'identifier les facilitateurs et les facteurs critiques de succès de ce programme et d'aligner les priorités de l'après-2015 sur les autres programmes et priorités de développement, dont la Conférence Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les participants à la réunion de Hammamet ont adopté un document final dans lequel il était convenu que le

programme de développement pour l'après-2015 engloberait les résultats de la Conférence Rio+20 et des initiatives prises à l'échelle de l'Afrique, ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales.

Sixième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de la Commission de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

5. La Conférence, tenue en mars 2013, a débattu du programme de développement pour l'après-2015 et de la mise en œuvre en Afrique des textes adoptés à la Conférence Rio+20. Dans la Déclaration ministérielle adoptée à cette réunion, les Ministres ont notamment:

- (a) Demandé instamment que les mesures nécessaires soient prises pour faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi de Rio+20;
- (b) Demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et à la Banque africaine de développement de faire en sorte que les priorités de l'Afrique soient bien reflétées dans les objectifs de développement durable mondiaux et le programme en cours d'élaboration. À cette fin, ils ont demandé aux trois institutions de traduire la position commune de l'Afrique en objectifs, cibles et indicateurs concrets.

Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable et son Document final

6. Dans ce contexte, la Commission économique pour l'Afrique s'est associée à la Commission de l'Union africaine et à la Banque africaine de développement pour convoquer au niveau des experts et des ministres, du 31 octobre au 5 novembre 2013, la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable. La réunion avait pour objectifs de donner l'occasion aux pays d'Afrique d'identifier et de définir les priorités et les buts de développement durable de la région et d'arriver à un consensus, en tenant compte des résultats des consultations africaines en cours sur le programme de développement pour l'après-2015; et de préparer l'Afrique à parler d'une même voix énergique et à rallier l'appui international aux objectifs en prise sur ses priorités de développement durable et ses aspirations.

7. Le présent document final représente les recommandations collectives de l'Afrique censées servir de contribution technique au processus du Comité de haut niveau. Les buts qui y sont énoncés ne sont pas définitifs et sont sujets à modification, en fonction des renseignements et faits nouveaux qui pourraient se présenter, en consultation avec les membres africains du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le Comité de chefs d'État et de gouvernement africains de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.

II. Préambule

8. *Nous, ministres et autres représentants de haut niveau des États membres africains,*

Réunis à Addis-Abeba, les 4 et 5 novembre 2013, pour la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable,

Ayant à l'esprit les objectifs de la Réunion qui consistent à dégager un consensus, en tenant compte des consultations africaines en cours sur le programme de développement pour l'après-2015, y compris l'important travail du Comité de haut niveau mis en place par l'Union africaine, et à préparer l'Afrique à parler d'une même voix énergique et à rallier l'appui international à des objectifs de développement durable en prise sur ses priorités de développement durable et ses aspirations,

Rappelant le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) adopté par l'Assemblée générale,

Réaffirmant que l'Afrique est résolue à donner suite aux dispositions du Document final de la Conférence Rio+20, L'avenir que nous voulons, aux termes duquel les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont renouvelé leur engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète et pour les générations actuelles et futures,

Réaffirmant également que l'Afrique est résolue à faire en sorte qu'il soit tenu compte des exigences du développement durable à tous les niveaux, par l'intégration d'objectifs de développement économique, social et environnemental et la reconnaissance de la relation de dépendance mutuelle qu'ils entretiennent les uns avec les autres, en vue d'éliminer la pauvreté, objectif primordial du développement durable,

Saluant le fait que la Conférence Rio+20 ait réaffirmé les Principes de Rio, en particulier le principe de responsabilité commune mais différenciée, ainsi qu'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'engagement à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'appui fourni aux efforts déployés par l'Afrique dans le sens du développement durable, notamment la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Conscients que parmi les engagements clefs pris à la Conférence Rio+20 figure la définition d'objectifs de développement durable pour faciliter une action spécifique et cohérente dans le domaine du développement durable et, à cet égard, accueillant avec satisfaction la création, le 22 janvier 2013, du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, coprésidé par le Kenya et la Hongrie et composé de 30 représentants des cinq groupes régionaux des Nations Unies,

Félicitant la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales d'avoir organisé la Réunion régionale d'application de l'Afrique en novembre 2012 afin d'examiner les principales conclusions de la Conférence Rio+20 et leurs implications pour le continent,

Félicitant également la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement du concours qu'ils ont apporté aux consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015, et accueillant avec appréciation la création du Comité de haut niveau pour l'Afrique chargé de guider l'élaboration par le continent d'une position commune sur le programme de développement pour l'après-2015,

Nous réitérons les décisions et résolutions sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable des différents sommets de l'Union africaine et des réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de la Commission de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

Nous approuvons le document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique, y compris tous les accords relatifs aux objectifs de développement durable, au document final des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015.

Et adoptons le présent document final, comme suit:

III. Vision et aspirations de l'Afrique s'agissant des objectifs de développement durable

9. *Nous rappelons* que le plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable reconnaît le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre du développement durable sur le continent. Rappelant en outre que Rio+20 a affirmé son soutien aux efforts de l'Afrique en matière de développement durable, y compris la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, nous réaffirmons notre engagement à réaliser les objectifs louables de ce cadre continental de développement.

10. *Nous sommes encouragés* par le lancement des discussions sur l'Agenda 2063, qui visent à tirer des enseignements du passé, à faire fond sur les progrès et les acquis et à stratégiquement tirer parti de toutes les occasions possibles pour réaliser la vision de l'Union africaine d'une *Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale*.

11. *Nous restons convaincus* que l'élimination de la pauvreté est le principal problème de développement durable en Afrique une condition indispensable du développement durable réaffirmons que, pour que l'Afrique relève efficacement ce défi, il lui faudrait une marge de manœuvre politique adéquate, des programmes de renforcement de capacités et des ressources financières suffisantes, ainsi que des initiatives de développement, d'innovation et de transfert de technologies.

12. *Nous restons également convaincus* que la réalisation du développement durable équitable requiert un environnement international favorable, ainsi que la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, le développement de l'infrastructure et un partenariat mondial solide pour le développement.

13. *Nous soulignons* l'importance du rôle que des objectifs de développement durable fondés sur les principes de Rio, en particulier celui de « responsabilité commune mais différenciée », et tenant compte des différentes situations, capacités et priorités nationales, pourraient jouer dans la poursuite d'une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable. Nous insistons en outre sur le fait que les objectifs de développement durable ont pour but de faire avancer le développement durable grâce à une meilleure intégration de ses trois dimensions: économique, sociale et environnementale, et d'orienter et de favoriser les transformations envisagées en appui au droit au développement et à des processus équitables et sans exclusive, qui permettent d'améliorer la viabilité aux niveaux mondial, régional, national et local.

14. *Nous reconnaissons* que si la responsabilité première de réaliser les objectifs de développement nous incombe et que nous devons disposer d'une marge de manœuvre politique pour déployer des efforts afin d'éliminer la pauvreté et d'atteindre le développement durable, il faudrait aussi un environnement international propice au développement et la tenue par les partenaires internationaux de leur principal rôle d'honorer leurs engagements et d'appuyer les stratégies mises au point par les pays.

15. *Nous réitérons* l'importance et l'utilité d'un ensemble d'objectifs de développement durable qui tiendraient notamment compte des spécificités régionales et nationales, s'appuieraient sur les engagements internationaux déjà pris en matière de développement et contribueraient à la pleine et efficace mise en œuvre des textes issus des grandes réunions au sommet consacrées aux questions économiques, sociales et environnementales.

16. *Nous soulignons* que les objectifs devraient être intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015, de façon à contribuer au développement durable et à faciliter la mise en œuvre et l'intégration de ces activités à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

17. *Nous soulignons* la nécessité d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et d'établir des cibles et des indicateurs appropriés, compte tenu de la différence de contexte, de capacités et de niveau de développement des régions et des pays.

IV. Principaux principes et critères pour l'élaboration des objectifs de développement durable

18. *Ayant présentes à l'esprit* la vision et les aspirations de l'Afrique en matière de développement durable comme exposé, et faisant fond sur le document final de la Réunion d'application régionale africaine, nous affirmons les objectifs de développement durable devrait être guidés par les principes ci-après:

- (a) Être fondés sur les principes de Rio, en particulier celui de responsabilité commune mais différenciée, en tenant compte des différentes situations, capacités et priorités nationales;
- (b) S'appuyer sur les engagements internationaux déjà pris et contribuer à la pleine et efficace mise en œuvre des textes issus des grandes réunions au sommet consacrées aux questions économiques, sociales et environnementales, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement;
- (c) Prendre en compte et intégrer les trois dimensions du développement durable et leur relation d'interdépendance;
- (d) Être orientés vers l'action et permettre le suivi des progrès vers la réalisation du développement durable dans le temps. À cet égard, ils devraient inclure des cibles claires et mesurables mises au point en tenant compte des différentes priorités, réalités et capacités, ainsi que des différences de niveaux de développement, des régions et des pays;
- (e) Être universels et suffisamment flexibles pour répondre aux différentes priorités nationales et faire fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement;
- (f) Être accompagnés de moyens de mise en œuvre adéquats, en particulier s'agissant du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités. Chaque objectif devrait être assorti de moyens de mise en œuvre clairement définis;
- (g) Être conçus comme partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015, tenant compte des visions, contextes et priorités des pays dans leur mise en application;
- (h) Promouvoir un développement axé sur l'homme, équitable et inclusif et contribuer à la transformation et à l'émergence de l'Afrique qui seraient respectueuses de l'environnement et soucieuses de l'égalité entre les sexes;
- (i) Reposer sur des plans, stratégies et programmes appropriés afin d'atteindre les objectifs établis;
- (j) Avoir un horizon de 15 ans pour la mise en œuvre et l'évaluation, qui tienne compte des préoccupations d'équité intergénérationnelle;
- (k) Assurer une mise en œuvre faisant appel à la participation active de toutes les parties prenantes.

V. Principales priorités de l'Afrique en matière de développement durable

19. *Nous sommes convenus* de ce qui suit comme principales priorités de développement durable de l'Afrique.

Développement économique

20. *Nous réaffirmons* que la croissance et le développement soutenus, inclusifs et équitables demeurent essentiels et devraient être accompagnés par l'accélération de l'investissement dans l'infrastructure et le développement industriel, la création de valeur ajoutée, la recherche, l'innovation, le développement technologique et l'intensification de la productivité. *Nous réaffirmons en outre* la nécessité d'établir des partenariats pour promouvoir le transfert des technologies adaptées, appropriées et respectueuses de l'environnement. Ces éléments sont importants pour la création de richesse et d'emplois ainsi que la diversification des économies africaines en vue de les rendre plus compétitives au plan mondial.

21. *Nous sommes conscients* que la seule augmentation du PIB ne reflète pas véritablement le bien-être économique, et reconnaissons que la pauvreté va au-delà des revenus et comprend l'accès à des services de base sûrs et abordables et à la protection sociale. À cet égard, nous demeurons préoccupés par les problèmes concernant l'accès à une éducation et à une santé de qualité, ainsi qu'à l'eau potable et à l'eau pour le développement, l'amélioration de l'assainissement, l'énergie et les logements décents qui s'avèrent nécessaires pour totalement éliminer la pauvreté et inverser les tendances négatives du développement durable.

22. *Nous restons convaincus* que l'augmentation de la production et de la productivité alimentaires contribue grandement à la transformation structurelle de l'Afrique, que l'investissement dans un système alimentaire efficient est vital pour améliorer les revenus des ménages et pour satisfaire la demande alimentaire liée aux processus d'urbanisation de la région, que la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne sera atteinte que si l'Afrique augmente sa production alimentaire par la transformation structurelle du secteur de l'agriculture, par un régime foncier sûr, la réduction des pertes alimentaires et l'amélioration de la distribution alimentaire y compris de l'accès à l'alimentation.

23. *Nous soulignons* l'importance de la gestion responsable des stocks de poissons, des ressources marines, côtières et pastorales en tant que moyens de promouvoir l'industrie, le commerce et la sécurité alimentaire. Nous soulignons également l'importance de protéger et de mettre en valeur nos océans en tant que plateforme transversale pour stimuler le commerce, l'industrie, l'interconnectivité, la recherche et l'innovation, la sécurité alimentaire et l'inclusion sociale pour tous.

24. *Nous prions instamment* les pays développés d'éliminer les subventions agricoles et d'autres mesures appliquées par les pays développés et qui faussent les échanges, en vue d'accroître l'accès aux marchés des produits agricoles en provenance des pays africains, et réaffirmons en outre la nécessité du transfert des technologies pour faciliter la transition des pays africains vers l'agriculture durable. Nous restons préoccupés par le fait que la sécurité alimentaire est menacée par la manipulation des cours des matières premières, le détournement des graines et l'utilisation non durable des cultures vivrières pour les biocarburants et, en particulier, la conversion de terres arables en terres de production de biocarburants et d'exploitation minière.

25. *Nous affirmons* qu'il est nécessaire d'assurer l'autonomisation économique des jeunes et des femmes par l'égalité des chances d'accès à la propriété et de contrôle des ressources économiques, de la technologie, des marchés, y compris les droits à la terre, à la propriété et à l'héritage. En outre, les besoins particuliers des personnes vivant avec un handicap et des personnes âgées doivent être pris en compte dans les programmes de développement.

26. *Nous sommes conscients* que l'Afrique est le continent qui connaît l'urbanisation la plus rapide au monde, avec un taux de croissance estimé à 3,4 %. Déjà, près de 40 % des populations du continent vivent dans les zones urbaines, un taux qui devrait passer à plus de 50 % à l'horizon 2050 selon les projections. À cet égard, des efforts suffisants devraient être déployés pour éradiquer la pauvreté urbaine, créer davantage d'emplois décents et augmenter la productivité, améliorer les niveaux de vie, particulièrement dans les bidonvilles et les habitats précaires, et assurer l'accès universel à un logement et à des services urbains de base sûrs et abordables.

27. *Nous sommes préoccupés* de constater le déficit énorme d'infrastructure et d'énergie qui représente un redoutable défi pour le programme de transformation de l'Afrique. Une attention plus soutenue de la part des responsables politiques s'avère nécessaire pour maintenir la dynamique en cours en ce qui concerne la priorité accordée au développement de l'infrastructure.

28. *Nous affirmons* la nécessité de promouvoir une approche intégrée de l'élaboration de politiques, aux niveaux national, régional et local, concernant les services et systèmes de transport pour promouvoir le développement durable, y compris l'infrastructure, les systèmes de transport public et les réseaux de livraison des marchandises, en vue de fournir des transports sûrs, efficaces et abordables, d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire la pollution et de limiter l'étalement urbain, tout en tenant compte des priorités et des circonstances nationales.

Développement social

29. *Nous convenons* que les priorités dans le secteur social devraient être déterminées par des décisions et déclarations africaines pertinentes sur les jeunes, les femmes, les filles et la problématique hommes-femmes.

30. *Nous sommes conscients* que les peuples incarnent le développement et que l'investissement dans le développement humain et social peut contribuer de manière significative à renforcer leur créativité. Fonder une population en bonne santé, éduquée et dotée de l'éventail de compétences nécessaires pour répondre adéquatement aux défis sociaux, environnementaux et économiques de chaque pays constitue une priorité. Nous reconnaissons donc qu'il est nécessaire de mettre le dividende démographique au service d'une croissance économique forte et durable, propre à créer un nombre suffisant d'emplois de qualité pour la population active de l'Afrique, en particulier les jeunes et les femmes.

31. *Nous restons convaincus* que tous les citoyens doivent bénéficier d'un revenu minimum garanti pour assurer une pleine participation au développement économique et social.

32. *Nous notons avec préoccupation* que l'actuelle croissance économique en Afrique ne s'est pas encore traduite par l'élimination de la pauvreté, une création véritable d'emplois, l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et l'amélioration de la santé, de la protection de l'enfance et du bien-être pour les différents groupes sociaux. D'où la nécessité de mettre au point des politiques et des actions ciblées pour garantir aux femmes, aux jeunes et aux personnes vivant avec un handicap un accès équitable aux possibilités d'éducation, de formation et d'emploi décent, ainsi que la protection sociale et des mesures de sécurité sociale.

33. *Nous sommes encouragés* par les avancées dans le domaine du développement des ressources humaines, un facteur important pour la capacité intrinsèque de la société à relever les défis et mettre à profit les opportunités de création de richesses et d'autosuffisance sociale, mais il reste encore beaucoup à faire. Des politiques appropriées s'avèrent nécessaires pour façonner l'avenir de l'Afrique, y compris l'élaboration des programmes scolaires à tous les niveaux pour doter les populations des compétences requises pour la transformation aux fins de la durabilité.

34. *Nous constatons avec préoccupation* l'incidence croissante de la violence sexiste, d'où la nécessité de promouvoir des lois qui sanctionnent toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

35. *Nous saluons* les progrès accomplis au niveau des programmes de santé, mais restons préoccupés par le fait que l'Afrique continue de chanceler sous le poids du lourd fardeau de santé et de la persistance des maladies transmissibles et non transmissibles, dont le VIH, le paludisme et la tuberculose, des taux de mortalité et de morbidité infantiles et maternelles élevés, des épidémies récurrentes et des crises humanitaires. Il importe d'accélérer les progrès en cours dans les systèmes de soins de santé, la généralisation des soins de santé primaires et d'intensifier la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que l'accès à la santé sexuelle et reproductive.

Environnement et ressources naturelles

36. *Nous sommes préoccupés* par les défis posés par les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la perte de la biodiversité, la gestion des déchets et des produits chimiques, l'érosion côtière et la pollution marine, l'élévation du niveau des mers qui menacent l'existence des petits États insulaires en développement. Leurs effets négatifs combinés se font déjà sentir en raison d'une vulnérabilité accrue et du coût social, économique et environnemental de l'adaptation et de l'atténuation. Tout en considérant que le soutien des partenaires au développement, eu égard à leur responsabilité historique, reste essentiel aux mesures d'adaptation et d'atténuation dans la région, nous nous engageons à intégrer pleinement ces préoccupations environnementales dans les plans de développement nationaux afin de faire face efficacement à ces défis. Nous réaffirmons également la nécessité d'une action urgente pour enrayer la dégradation des terres.

37. *Nous sommes aussi préoccupés par le fait que* l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique ne se traduit pas suffisamment par la création d'emplois et des retombées économiques pour le continent. Nous constatons l'épuisement et la dégradation continus de la base de ressources naturelles de l'Afrique et reconnaissons la nécessité de promouvoir le développement durable des terres et des ressources marines de l'Afrique. Nous soulignons l'importance de la création de valeur ajoutée, de la recherche-développement ainsi que l'innovation technologique pour exploiter durablement les ressources naturelles de base aux fins de la transformation économique et sociale du continent.

38. *Nous restons préoccupés par* l'augmentation en nombre, en gravité et en fréquence des catastrophes naturelles, un phénomène qui retarde ou compromet les progrès vers le développement durable. Les efforts devraient se concentrer sur l'intégration de mesures de réduction et de gestion des risques de catastrophe, y compris la promotion de moyens d'existence plus résilients et la mise au point de systèmes d'alerte précoce dans les cadres de développement afin de faire face aux catastrophes naturelles de façon plus efficace. En outre, des moyens de secours appropriés et des services d'aide psychologiques devraient être fournis aux victimes des catastrophes, en particulier les personnes les plus vulnérables.

Institutions et gouvernance

39. *Nous reconnaissons* que des institutions solides et une bonne gouvernance à tous les niveaux ainsi qu'une mondialisation juste et équitable, sont essentielles à la réalisation du développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de s'appuyer sur les acquis politiques et de réformer la gouvernance économique de manière à la rendre attentive aux besoins de développement des États africains. Il est nécessaire d'approfondir la gouvernance politique, économique, sociale, environnementale et locale et de la rendre efficace et viable, ainsi que de renforcer les institutions aux niveaux international et national. Un accent particulier devrait être mis sur les données statistiques et l'instauration d'un environnement porteur. La gouvernance au niveau international doit être plus réactive, légitime, démocratique et inclusive en renforçant la voix et la participation des pays africains.

Moyens de mise en œuvre

40. *Nous insistons sur le fait que* le développement durable reste un défi pour l'Afrique en raison de son déficit énorme en matière de besoins de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie.

41. *Nous notons que* si l'investissement direct étranger est en hausse dans certaines parties et certains secteurs économiques du continent, le niveau de l'aide publique au développement destinée à l'Afrique est à la baisse. Nous notons également avec préoccupation que le rapatriement des ressources financières illicites dans leurs pays d'origine se fait attendre. Nous devons lutter contre l'évasion fiscale et assurer la mobilisation de ressources intérieures et extérieures accrues sur une base durable.

42. *Nous insistons sur le fait que* l'accès aux technologies non polluantes, abordables, respectueuses de l'environnement et adaptées aux besoins et circonstances locaux aiderait la région à exploiter son riche patrimoine de ressources naturelles sans en compromettre la durabilité.

43. *Nous reconnaissons que* la valorisation des ressources humaines, le développement organisationnel et le renforcement des capacités institutionnelles comme étant déterminants pour la mise en œuvre des engagements au titre du développement durable dans la région. Nous soulignons la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et la participation du secteur privé à la mobilisation des ressources et des capacités supplémentaires pour le développement durable, tout en soulignant que cela ne se substitue pas mais plutôt complète la coopération Nord-Sud.

44. *Nous reconnaissons* le rôle important que peuvent jouer des villes et des zones urbaines à croissance rapide dans la transformation durable de notre continent. Nous reconnaissons que par l'orientation de l'investissement, particulièrement en faveur des grandes infrastructures dans les villes en privilégiant des solutions plus durables, nous pouvons promouvoir le développement urbain et des établissements humains, une stratégie qui pourrait contribuer à lutter efficacement contre la pauvreté urbaine.

Promouvoir une approche intégrée en matière de développement durable

45. Nous sommes conscients que les approches en faveur de l'intégration des dimensions du développement durable sont caractérisées par des relations d'interdépendance qui promeuvent la souplesse, la coopération, la collaboration et l'apprentissage pour relever les défis en matière de développement intégré et de gouvernance responsable. L'élargissement de la participation à tous les acteurs, notamment le secteur privé, contribuera davantage à tirer parti des interdépendances pour le développement durable.

VI. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable

46. *Nous recommandons* les objectifs de développement durable ci-après, qui ont été définis en tenant compte des priorités du continent, en conformité avec le cadre d'action et de suivi, tel que prévu dans le document final, l'Avenir que nous voulons, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que des priorités convenues lors des consultations africaines sur les objectifs de développement durable.

47. *Nous recommandons également* de fixer la réalisation des objectifs de développement durable sur une période de 15 ans à compter de 2016.

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes
Objectif 2	Promouvoir l'agriculture durable et réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquate pour tous
Objectif 3	Assurer des services de santé de qualité, adéquats, abordables, accessibles et exhaustifs
Objectif 4	Atteindre l'accès universel à une éducation abordable et de qualité à tous les niveaux
Objectif 5	Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables
Objectif 6	Assurer l'inclusion sociale et la protection, y compris le salaire minimum garanti, ainsi que la sécurité sociale et des emplois décents pour tous, en particulier pour les jeunes
Objectif 7	Opérer une transformation structurelle des économies et atteindre une croissance économique soutenue inclusive; accélérer le développement de l'infrastructure, l'industrialisation et l'accès à l'énergie d'un coût abordable; et construire des villes résilientes et des établissements humains durables
Objectif 8	Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement; et promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles
Objectif 9	Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et espaces océaniques
Objectif 10	Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique
Objectif 11	Renforcer les partenariats mondiaux pour le développement
Objectif 12	Promouvoir la bonne gouvernance aux plans national et international

48. *Nous sommes conscients* que les objectifs de développement durable sont étroitement liés et qu'ils devraient être mis en œuvre de manière intégrée en suivant une approche qui tient compte des interdépendances afin d'atteindre les résultats escomptés en matière de développement durable. Cela signifie que les apports et les procédures par lesquels chaque objectif est atteint serviront d'orientation en vue d'obtenir des résultats en matière de développement durable dans tous les domaines.

49. *Nous sommes aussi conscients* que les objectifs peuvent faire l'objet de modifications sur la base de nouvelles informations et de nouveaux développements. À cet égard, la révision des objectifs sera entreprise en étroite consultation avec les membres africains du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable et le Comité africain de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015. Dans le même ordre d'idées, on s'attend à ce que les cibles et les indicateurs proposés dans le projet de rapport régional africain sur les objectifs de développement durable bénéficient d'un processus continu de perfectionnement afin de compléter l'ensemble d'objectifs le plus approprié qui guidera le développement de la région pour l'après-2015.

50. *Nous nous engageons* à assurer une participation effective de l'Afrique aux consultations et négociations qui conduiront à l'adoption d'objectifs globaux de développement durable par l'Assemblée générale des Nations Unies et à:

- (a) *Veiller* à ce que l'Afrique parle d'une seule voix forte pour définir lesdits objectifs de développement durable en prise sur les priorités de développement durable du continent et rallier l'appui international voulu;

- (b) *Cœuvrer* pour que les organisations continentales et régionales, les États membres et les grands groupes s'approprient les activités de poursuite des objectifs de développement durable, s'en fassent les champions, les adaptent au contexte national et les mettent en œuvre;
- (c) *Mobiliser*, mieux faire comprendre et renforcer les capacités des organisations continentales et régionales, des États membres et des grands groupes en faveur de la définition puis de la mise en œuvre de programmes et d'activités de poursuite des objectifs de développement durable en particulier, et du développement durable en général;
- (d) *Renforcer* la corrélation entre les niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

VII. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable

51. *Nous reconnaissons* l'importance de moyens de mis en œuvre appropriés pour la réalisation du développement durable en général et des objectifs de développement durable en particulier. Ces derniers comprennent notamment les ressources financières, la mise au point et le transfert des technologies, le renforcement des capacités, l'intégration régionale, le commerce et l'accès aux marchés, ainsi que la coopération Sud-Sud. Nous reconnaissons aussi qu'ils ne s'excluent pas mutuellement et qu'ils devraient être utilisés de manière complémentaire pour une mise en œuvre efficace et effective.

52. *Nous affirmons également* que l'Afrique doit prendre la responsabilité de son développement et à cette fin, s'efforcer de renforcer la mobilisation des ressources financières intérieures pour réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, nous reconnaissons l'importance de l'épargne intérieure, de l'amélioration de la collecte des recettes publiques et de l'importance des apports de capitaux privés en tant que sources de financement pour le développement. Nous nous efforçons aussi à améliorer la gouvernance et à rendre le climat des investissements plus favorable afin d'attirer davantage d'investissements intérieurs et étrangers. Nous soulignons à cet égard l'importance qui s'attache à un environnement international propice et à des partenariats mondiaux efficaces dans la mobilisation des ressources. Nous exhortons également les partenaires à honorer pleinement leurs engagements en matière de développement de l'Afrique.

53. En ce qui concerne la mobilisation des ressources financières:

- (a) Nous demandons à l'Union africaine de donner à l'Agence du NEPAD, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement pour mandat d'étudier avec les institutions compétentes, notamment le PNUD et le PNUE, les moyens de mettre en œuvre les instruments recommandés dans le rapport sur la mobilisation des ressources intérieures demandé par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD.
- (b) Nous invitons les Gouvernements à continuer de mettre en œuvre les réformes fiscales visant à remédier au problème majeur des pertes de revenus causé par le transfert illégitime des profits à des juridictions où les taux d'imposition sont plus faibles par une manipulation des prix de transfert et le recours à une foule de mesures de pointe sophistiquées de planification et évasion fiscales utilisées surtout par les compagnies multinationales.
- (c) Nous demandons à la communauté internationale d'en faire davantage pour localiser les flux financiers illicites sortant du continent, les signaler, y mettre fin et les rapatrier, en renforçant l'efficacité des cadres réglementaires et institutionnels mondiaux afin de lutter contre ces flux financiers. L'Union africaine et l'Assemblée générale des Nations Unies devraient engager les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à intensifier leurs efforts en vue du respect des normes de divulgation. Les recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique devraient être mises en application. Il en va de même pour les activités du Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016) et du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF).

- (d) Nous exprimons la nécessité d'une mise en pratique effective de l'engagement pris par la Banque mondiale en 2009 avec l'appui des chefs d'États du G8 de réduire le coût moyen mondial des transferts de fonds de 10 % à 5 % à l'horizon 2014. La réalisation de cet engagement en Afrique permettra à la région d'épargner plus de 2,884 milliards de dollars des États-Unis annuellement en frais de transferts de fonds de la diaspora pour financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

54. *Nous prions* instamment les pays développés à honorer leur engagement en respectant l'objectif en matière d'aide internationale au développement fixé par l'ONU d'affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'APD, 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés (PMA) et à encourager le secteur privé, y compris les sociétés transnationales, les fondations privées et les institutions de la société civile à apporter une assistance financière et technique aux pays en développement. Nous appelons ces pays à étendre cet engagement au-delà de 2015 par la mise en œuvre du processus des objectifs de développement durable.

55. *Nous rappelons* la mise en place, sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies, du processus intergouvernemental sur le financement du développement durable et attendons avec intérêt de recevoir son rapport assorti d'options claires sur une stratégie efficace de financement du développement durable pour faciliter la mobilisation des ressources.

56. *Nous exhortons* en outre les partenaires du développement à honorer leurs engagements de réduire le poids intolérable de la dette au moyen d'un allègement de la dette, d'une annulation de celle-ci, des échanges de créances et d'autres mécanismes novateurs destinés à alléger le fardeau de la dette des pays en voie de développement, en particulier les plus pauvres et les plus lourdement endettés.

57. *Nous réaffirmons* la nécessité d'éliminer toutes les mesures qui faussent les échanges et qui sont appliquées par les pays développés, afin d'accroître l'accès aux marchés pour les produits agricoles en provenance des pays africains et augmenter ainsi les recettes de leurs exportations agricoles.

58. *Nous réaffirmons* également la nécessité de soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable qui contribue à la croissance, au développement durable et à la création d'emploi, en particulier pour les pays africains.

59. *Nous réaffirmons en outre* l'importance de l'aide à la lutte contre le changement climatique dans le financement des initiatives liées au développement durable et demandons aux pays développés Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de respecter leur engagement de fournir des ressources nouvelles et additionnelles d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et de s'assurer que l'Afrique reçoive un financement climatique adéquat par l'entremise du Fond vert pour le climat.

60. *Nous soulignons* que la mise au point et le transfert de technologies constituent un important moyen de mise en œuvre. Il est une partie intégrante des conclusions de Rio+20 final. Les pays africains devront s'appuyer sur la technologie s'ils veulent passer à un mode de développement plus durable. Il est impératif de combler le fossé technologique pour promouvoir l'industrialisation durable, la croissance inclusive et le changement transformationnel sur le continent africain. Les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, dépendront de ceux réalisés concernant les moyens de mise en œuvre, notamment la finance et la technologie. En ce sens, l'Afrique prend une part active aux discussions et aux ateliers portant sur le mécanisme de facilitation de la technologie demandé par la Conférence Rio+20 afin de veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte des priorités et préoccupations du continent en ce qui concerne la mise au point, l'adaptation et le transfert des technologies.

61. *Nous réaffirmons* la nécessité de créer un mécanisme mondial de facilitation de la technologie pour accélérer les transferts et la diffusion de technologies à une échelle mondiale qui soit d'ampleur comparable au défi du développement durable. Ce mécanisme devrait combler les lacunes existant dans le cycle technologique complet: recherche, développement, démonstration, formation et diffusion sur les marchés, et prendre en considération toutes les étapes intervenant dans le processus de transfert des technologies,

notamment l'identification du besoin et de la technologie faisant l'objet d'intérêt; les sources potentielles, les coûts et les négociations pour y accéder; le transfert effectif de la technologie; l'adaptation et l'initiation à l'utilisation et à l'entretien de la technologie; et l'utilisation et le perfectionnement des technologies acquises. À cette fin, nous demandons à l'Assemblée générale des Nations Unies de déterminer la structure et les modalités d'un tel mécanisme de facilitation de la technologie.

62. *Nous réaffirmons également* la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de mettre en place un conseil consultatif indépendant dont les membres seraient issus des différents organismes du système pour disposer de différents points de vue concernant la mise au point, le transfert et l'utilisation des technologies. Cela garantirait une approche à l'échelle du système visant à la mise au point, au transfert et à l'utilisation des technologies propres, qui permettrait à l'Organisation de coordonner ses activités dans tous les organismes.

63. *Nous exhortons* la communauté internationale à prendre la résolution de soutenir comme il convient la création d'un réseau régional de centres d'excellence et de plaques tournantes, en mettant à profit les réseaux et les arrangements institutionnels existants pour évaluer les besoins et identifier, mettre au point, adapter et diffuser les technologies propres.

64. *Nous apprécions* et mettons en exergue l'appel de la Conférence Rio+20 aux organismes compétents des Nations Unies et aux autres organisations internationales afin qu'ils aident les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de mettre en place des économies intégrées utilisant efficacement les ressources. À cet égard, nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale de s'engager à appuyer.

- (a) L'actualisation et la mise en œuvre du cadre stratégique de renforcement des capacités du NEPAD pour accélérer le renforcement des capacités afin de donner suite aux engagements pris au titre du développement durable. La nouvelle stratégie devrait inclure des indicateurs clairs et mesurables pour suivre et évaluer les interventions visant à contribuer aux progrès de la région en matière de renforcement des capacités.
- (b) L'élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités qui adoptent une approche plus large, intégrant tous les aspects du renforcement des capacités, notamment la valorisation des ressources humaines, le développement organisationnel et le renforcement des institutions.
- (c) La réforme des programmes d'enseignement en Afrique pour promouvoir le développement de connaissances et de compétences en vue du développement durable à tous les niveaux.
- (d) La promotion de la coordination et des synergies entre les différentes initiatives de renforcement des capacités, dans les accords internationaux portant sur les domaines économique, social et environnemental.

65. *Nous sommes conscients* que la question des dirigeants politiques efficaces est au cœur des efforts en vue du développement durable. Les dirigeants africains doivent renouveler leur engagement en faveur du développement durable.

66. *Nous sommes également conscients* qu'il faut redoubler d'efforts en matière de sensibilisation au développement durable et prendre les mesures incitatives qui conviennent pour encourager toutes les parties prenantes à participer à ce processus. Les dirigeants de tous les secteurs de l'économie et de la société doivent montrer la voie en encourageant des pratiques conformes au développement durable et veiller à ce que toutes les parties prenantes s'y engagent.

VIII. Suivre et évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable

67. *Nous estimons* que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durables doivent intervenir à tous les niveaux – local, national, sous-régional, régional et mondial. Il faudra systématiquement recueillir, ventiler et analyser des données afin de rendre compte régulièrement des efforts engagés. Un cadre commun de mesure à l'aune des indicateurs sera nécessaire pour comparer les résultats obtenus par les différents pays, sous-régions et régions.

68. *Nous invitons* le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, établi à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en septembre 2013, à assurer un suivi effectif de la mise en œuvre au niveau mondial en tenant compte des spécificités régionales et nationales et du principe de responsabilité commune mais différenciée.

69. *Nous soulignons* que l'Union africaine demeure la principale institution chargée du suivi de la mise en œuvre des objectifs en Afrique. Ses divers organes ministériels devraient maintenir une veille sur les domaines thématiques correspondant aux objectifs de développement durable, et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs devrait intégrer les objectifs et les indicateurs dans son cadre d'évaluation. Les CER assumeront la responsabilité de mettre en regard les résultats obtenus sur le plan sous-régional, tandis que la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Agence du NEPAD, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement prêteront leur concours au suivi et à l'évaluation à l'échelle continentale et régionale.

70. *Nous soulignons également* la nécessité de disposer, au niveau national, d'un cadre d'indicateurs clair et pratique pour le développement durable, afin d'aboutir à une meilleure compréhension, d'organiser les modalités d'intégration et de rechercher les types de liens qui devraient exister entre les différents secteurs. À cet égard, nous demandons aux institutions internationales et continentales d'appuyer l'élaboration et l'application de cadres d'indicateurs du développement durable.

71. *Nous comprenons* que les capacités revêtent un caractère essentiel pour l'efficacité du suivi et de l'évaluation. À cet égard, nous nous engageons à investir, avec l'appui international adéquat, dans le renforcement des capacités institutionnelles dédiées à la collecte et à la compilation systématique des données sur tous les indicateurs, et à garantir une mise à jour régulière à tous les niveaux.

72. *Nous réaffirmons* le rôle de la Commission économique pour l'Afrique en ce qui concerne la promotion de l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable en Afrique et appelons la Commission, de concert avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, à continuer de faciliter les réunions et les processus consultatifs, afin de suivre et de transposer à plus grande échelle la mise en œuvre des engagements des pays africains en matière de développement durable.

73. *Nous nous félicitons* de l'appel lancé à Rio+20 pour que soient adoptées des mesures plus larges du progrès venant en complément du produit intérieur brut (PIB), l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes. L'Afrique se réjouit d'avance du lancement d'un programme de travail dans ce domaine par la Commission de statistique de l'ONU, agissant en consultation avec les entités compétentes et d'autres organisations intéressées, notamment celles de la région. Cela donnera à l'Afrique l'occasion d'entreprendre une évaluation plus exacte de l'état de ses économies et d'adopter des politiques qui internalisent les coûts sociaux et environnementaux de la croissance afin de mieux étayer les trajectoires du développement durable. Dans ce contexte, nous réaffirmons ce qui suit:

- (a) La Commission africaine de statistique devrait mettre en place dans la région un cadre pour débattre et étayer la position de l'Afrique sur le programme de travail concernant les mesures du progrès venant en complément du PIB. À cet égard, les divers groupes de travail devraient coordonner leurs activités de manière efficace en vue d'assurer l'établissement de liens efficaces les uns avec les autres, ainsi qu'avec les comités concernés de la Commission économique pour l'Afrique et la Division de statistique de l'ONU;
- (b) La Commission de l'Union africaine devrait, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, élaborer un cadre de gestion pour la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique en tenant compte de la nécessité d'envisager l'utilisation de données statistiques et d'indicateurs venant en complément du PIB ainsi que d'autres indicateurs économiques issus du Système de comptabilité nationale, de façon à fournir des mesures plus complètes du développement durable;
- (c) La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les autres institutions régionales, de même que la communauté internationale, sont invitées à intensifier leur appui aux pays africains dans le contexte des cadres régionaux et sous-régionaux pertinents, afin de permettre à ces pays de participer efficacement au programme de travail concernant les mesures du progrès venant en complément du PIB;
- (d) La Division de statistique de l'ONU devrait veiller à l'établissement de liens efficaces avec les plates-formes régionales compétentes afin de faire en sorte que les priorités et préoccupations spécifiques des régions et les défis et les contraintes auxquels elles sont confrontées soient intégrés dans les débats menés à l'échelle mondiale.

IX. Renforcer la convergence entre le programme de développement pour l'après-2015 et les processus relatifs aux objectifs de développement durable

74. *Nous insistons* sur la nécessité d'un programme de développement qui s'inscrive dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies et, à cet égard, sur la nécessité de faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus relatifs aux objectifs de développement durable aux niveaux mondial, régional et national. Nous invitons donc les membres africains du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et le Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 à travailler de concert en ce sens.

75. *Nous recommandons* aux décideurs et négociateurs dans les capitales, à Addis-Abeba, à New York et à Genève de coordonner efficacement leurs travaux et de se consulter en permanence au sujet des processus relatifs à l'après-2015 et aux objectifs de développement durable afin de garantir la cohérence des messages délivrés et des positions exprimées dans les différents forums internationaux.

X. S'assurer que les priorités de l'Afrique soient exposées et négociées efficacement au niveau mondial

76. *Nous recommandons* que le présent Document final soit transmis pour examen, en tant que contribution technique, au Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, par l'intermédiaire de son secrétariat.

77. *Nous prions* les membres africains du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et ceux du Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 de coordonner efficacement leurs travaux et de veiller à ce que les priorités de l'Afrique soient exposées de façon cohérente et avec force dans les deux processus.

XI. Motion de remerciements

78. *Nous remercions* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement et les autres partenaires pour leur appui aux efforts déployés par l'Afrique pour mettre en œuvre les conclusions de la Conférence Rio+20 et des consultations concernant le programme de développement pour l'après-2015.

79. *Nous remercions en outre* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour l'organisation réussie de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable.

80. Nous sommes reconnaissants aux membres africains du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et à ceux du Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 pour leur action sans relâche aux fins de veiller à ce que les priorités et aspirations de l'Afrique dans le cadre des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 soient dûment prises en considération dans les accords internationaux pertinents.

81. Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude au peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour la générosité et l'hospitalité chaleureuse dont nous avons bénéficié pendant notre séjour à Addis-Abeba.